

Si l'on peut obtenir un gallon d'alcool de 25 livres de grains il saute aux yeux que l'on pourrait facilement vendre un gallon d'alcool moins cher que le gallon de gazoline ne rapporte aujourd'hui dans l'ouest du Canada, beaucoup moins.

Et le bulletin ajoute :

Dans certains pays le prix de revient d'un gallon de gazoline dépasse de beaucoup celui de l'alcool.

A mon avis, il en est ainsi dans l'Ouest canadien à l'heure actuelle.

Cela étant, les mélanges d'alcool et de gazoline comme carburants peuvent être utilisés profitablement pourvu que l'on parvienne à surmonter les obstacles d'ordre technique.

Si j'ai soulevé cette question, c'est que je voulais savoir du ministre si son ministère a fait des recherches à ce sujet et, dans l'affirmative, à quelles conclusions on a abouti. Si l'on n'a pas fait de recherches le ministre ne songerait-il pas à l'opportunité de confier le soin d'examiner la question à quelques-uns de ses fonctionnaires ou à une division quelconque du service? Il me semble que nous avons déjà suffisamment de quoi autoriser une étude approfondie de la question. Cela pourrait peut-être nous mettre en mesure d'utiliser nos surplus de grain pour nous approvisionner d'une bonne partie de la gazoline ou des carburants voulus plutôt que d'importer l'essence.

L'hon. M. WEIR: Si je ne me trompe, il s'agit de travaux dont le conseil national de recherches s'occupe déjà, mais nous irons volontiers aux renseignements à ce sujet.

M. COOTE: Le ministre veut-il parler du conseil national de recherches? Je sais que ce conseil poursuit des recherches qui se prolongent longtemps avant d'obtenir des résultats définitifs, et si le ministre peut, de quelque façon accélérer la marche de ces travaux, je suis sûr que la chose serait vue d'un fort bon œil par un grand nombre dans l'Ouest canadien. C'est ce que me portent à croire les communications qui me sont parvenues à ce sujet depuis une couple de mois. A la vérité, on a déposé, à Washington, un projet de loi auquel on s'intéresse fort dans l'Ouest canadien. A mon sens, il s'agit d'une affaire dont on devrait se préoccuper vivement afin de savoir si la chose est praticable. Dans l'affirmative, nous pouvons employer une partie de notre surplus de grain comme carburant.

M. DONNELLY: Je remarque à la page 68 du budget des dépenses, au chapitre des dépenses casuelles, un article relatif à des frais de déplacement. En me reportant au cahier de 1931, je constate que nous avons voté \$90,000 sous cette rubrique, et l'an der-

nier, \$79,500. Cette année, le Gouvernement ne demande que \$6,000. Pourquoi? Ne ferait-on aucun voyage, ou les allocations des autres années étaient-elle plus élevées que d'habitude?

L'hon. M. WEIR: Les frais de déplacement cette année ont été pris sur ce crédit et inclus dans les allocations ministérielles. Cette question a été discutée lorsque les divers articles ont été mis à l'étude.

M. REID: Je vois ici un crédit concernant un apiculteur fédéral. Je me demande si le ministre a songé à l'amalgamation du travail de l'apiculteur du Dominion avec celui des autorités provinciales. Je ne crois pas faire erreur en disant que les apiculteurs de la Colombie-Anglaise ne bénéficient pas autant de la ferme expérimentale d'Agassiz que si elle était plus centrale. Le gouvernement provincial a des inspecteurs qui non seulement inspectent les ruchers, mais font des démonstrations dans l'intérêt des apiculteurs. Nous n'obtenons pas les avantages voulus de l'argent dépensé pour ce travail à la ferme expérimentale. La subvention provinciale a été réduite pour des raisons d'économie, et il doit être très difficile pour un seul inspecteur de consacrer son temps à toute la vallée du Fraser. Je conseillerais au ministre que le directeur de la ferme d'Agassiz coopère de près avec les autorités provinciales au sujet des inspections et des démonstrations dans la vallée du Fraser.

L'hon. M. WEIR: L'apiculteur fédéral travaille beaucoup de concert avec les autorités de la province; il y a pleine coopération entre le Dominion et les provinces. Par exemple, j'ai prévenu tous les fonctionnaires de mon département en Colombie-Anglaise que lorsque le ministre de l'Agriculture de la province convoque une assemblée de techniciens, il est parfaitement libre d'inviter les fonctionnaires fédéraux. Ces conférences ont été convoquées en Colombie-Anglaise, comme dans toute autre province, et elles ont leur importance en ce sens qu'il y est décidé d'étudier les principaux problèmes agricoles. Les fonctionnaires passent également en revue ce qui est déjà connu, et si quelque autre question se présente, ils profitent des connaissances des fermes expérimentales du Dominion. Tous travaillent de concert.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Québec

Entreprise adjugée:

Rivière-la-Guerre.—Quote-part du dragage, la province de Québec devant contribuer une part égale, \$23,000.